

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE KERBORS

Séance du 21 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de KERBORS, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Gildas LE BEVER, Maire de la commune de Kerbors, sur convocation qui leur a été adressée le 15 septembre 2026.

Etaient présents : M. Gildas LE BEVER, M. Michel PILARD, M. Aurélien LE CHALONY, M. Gérard MONNIER, M. Loïc BERTHOU, M. Thierry GUILLOU.
Mme Gisèle GOURONNEC, Mme Caroline KERAMBRUN, Mme Lydia LE CHARLÈS, Mme Coralie LE MERRER et Mme Sophie RANNOU.

Absents excusés : -

Absents : -

Secrétaire : Mme Lydia LE CHARLÈS

Assistait : Gilda MANARIN, secrétaire de mairie

Membres de référence : 11

Membres en exercice : 11

Membres ayant pris part à la délibération : 11

CRÉATION D'UN NOM DE DOMAINE POUR LA COMMUNE ET MISE À JOUR DES LOGICIELS OFFICE 365

Exposé du Maire :

Actuellement la commune ne dispose pas de nom de domaine « kerbors.fr » ou « kerbors.bzh ». Le Maire propose aux membres du conseil de créer un domaine et ainsi de créer plusieurs adresses mails. Le but est aussi d'avoir une messagerie sécurisée et peut-être un site internet plus tard. De plus les logiciels (Word, Excel,...) installés sur l'ordinateur de la commune sont obsolètes ou vont le devenir rapidement. Il convient de les actualiser.

Pour cela le Maire a consulté une entreprise locale qui a déjà œuvré avec succès dans les communes environnantes : Info Multi Services (IMS) – Société de Services informatiques basé à Minihy-Tréguier. Voici leur proposition :

- **La migration de l'adresse mail** comprenant la création du domaine, des boîtes mails et la mise en place des redirections et sauvegarde des anciens mails pour 300 € H.T. (une seule intervention)
- Il faut aussi ajouter **l'abonnement annuel pour le domaine** : 29 € H.T. pour le domaine « kerbors.fr » ou 39 € H.T. pour le domaine « kerbors.bzh ». Un choix soumis au vote des conseillers municipaux.
- Concernant **les logiciels**, leur mise à niveau représente 336 € H.T. /an plutôt que l'achat des licences Office 365 pour Microsoft qui valent le même prix mais devront être renouvelées au bout de 2 à 3 ans.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide de :

- **CRÉER** un nom de domaine pour la commune, à l'unanimité, pour 300 € H.T.
- **CHOISIR** le nom de domaine « kerbors.bzh », à la majorité des voix dont 9 voix pour et 2 contre, pour 39 € H.T. par an
- **METTRE À JOUR** les logiciels et de **SOUCRIRE** aux abonnements annuels concernant le nom de domaine et les logiciels Office 365 Standard auprès de l'entreprise Info Multi Services (IMS) pour un montant de 336 € par an, à l'unanimité.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Gildas LE BEVER



Délibération n° 2026-07-07-01